ASBL SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2020

3737, boul. Crémazie Est, bureau 501
Montréal (Québec), H1Z 2K4
T : 514-667-9806
F : 514-667-9827

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC , qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée le 7 juillet 2020.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

3737, boul. Crémazie Est, bureau 501
Montréal (Québec), H1Z 2K4
T : 514-667-9806
F : 514-667-9827

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL CPA INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. [1]
Montréal, le 25 mai 2021

[1] Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	$	$
PRODUITS		
Subventions		
Ville de Montréal	102 800	89 960
Subventions fédérales	41 174	51 147
Subventions provinciales - autres	79	1 214
Sport et loisir de l'Île de Montréal	40 179	11 204
Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs	85 137	83 320
	269 369	236 845
Autofinancement		
Inscriptions	125 046	232 450
Cotisations	10 973	20 745
Location de salles	8 389	99 800
Autres	954	29 995
Dons	14 030	17 705
Intérêts	404	291
	159 796	400 986
	429 165	637 831
CHARGES		
Salaires, commissions et charges sociales	364 311	444 575
Activités et frais	38 475	43 575
Contractuels	21 855	34 453
Frais de bureau	4 588	6 149
Télécommunications	4 380	4 558
Frais d'enregistrement et frais bancaires	2 533	12 054
Honoraires professionnels	1 900	6 576
Assurances	1 056	935
Formations	670	319
Publicité et promotion	526	6 133
Autres	-	4 206
	440 294	563 533
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(11 129)	74 298
Subvention salariale d'urgence	138 136	-
Ville de Montréal - Subvention d'urgence	70 350	-
	208 486	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	197 357	74 298

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020		2019
	Non affecté	Total	Total
	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	3 483	3 483	(45 115)
Redressement (note 2)	25 700	25 700	25 700
SOLDE AU DÉBUT APRÈS REDRESSEMENT	29 183	29 183	(19 415)
Excédent des produits sur les charges	197 357	197 357	74 298
SOLDE À LA FIN	226 540	226 540	29 183

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	$	$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	275 380	84 640
Créances (note 4)	28 648	2 539
Frais payés d'avance	943	-
	304 971	87 179
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	34 269	49 553
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	4 162	5 491
	38 431	55 044
DETTE À LONG TERME (note 6)	40 000	2 952
	78 431	57 996
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	226 540	29 183
	304 971	87 179

APPROUVÉ

_____

_____

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

	2020	2019
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	197 357	74 298
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(26 109)	4 207
Frais payés d'avance	(943)	1 415
Créditeurs	(15 284)	(7 758)
Produits perçus d'avance	-	(26 922)
	(42 336)	(29 058)
Augmentation de la trésorerie liée aux activités de fonctionnement	155 021	45 240
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la dette à long terme	35 719	(4 971)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	35 719	(4 971)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	190 740	40 269
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	84 640	44 371
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	275 380	84 640

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ASSOCIATION RÉCRÉATIVE MILTON-PARC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ASSOCIATION RÉÉCRÉATIVE MILTON-PARC a été constitué le 1er octobre 1992 selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.
L'association a pour mission de multiplier les interactions sociales entre les gens qui vivent, travaillent ou étudient dans le quartier Milton-Parc. Par le sport, le loisir, l'éducation populaire et l'organisation d'événements communautaires, l'association vise à valoriser le dynamisme du quartier, à renforcer son identité et à le faire rayonner.

2- REDRESSEMENT DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La direction s'est rendue compte que des ventes présentées comme ventes perçues d'avance durant les exercices antérieurs étaient plutôt des ventes encaissées pour lesquelles les factures de ventes n'ont pas été établies. Ces ventes n'étaient pas donc comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rattachent. Le montant de 25 700 $ initialement comptabilisé en produits perçus d'avance a donc été annulé et constaté en produits. Ceci a eu pour impact la diminution des créditeurs pour 25 700 $ et l'augmentation de l'excédent des produits sur les charges et de l'actif net non affecté du même montant.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Activités annuelles, camps de jour d'été et locations de salles

Les produits d'activités annuelles, de camps de jour d'été et de locations de salles sont inscrits lorsque l'activité à eu lieu et que les services sont rendus.

3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

4- CRÉANCES

	2020	2019
	$	$
Taxes à la consommation	4 005	-
Subvention à recevoir	21 739	-
Autres	2 904	2 539
	28 648	2 539

5- CRÉDITEURS

	2020	2019
	$	$
Fournisseurs	6 608	9 546
Salaires et vacances courus	27 661	177
Sommes à remettre à l'état	-	19 915
	34 269	49 553

6- DETTE À LONG TERME

	2020	2019
	$	$
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 507,34$ incluant les intérêts au taux de 10% échéant en Juin 2021 garanti par une hypothèque universelle en faveur du prêteur, à concurrence de la somme prêtée	4 162	8 443
Prêt de 40 000 $ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital. Si un montant de 30 000 $ est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, le prêt sera réputé payé en totalité. Si le solde du prêt est de plus de 10 000 $ au 1er janvier 2023, un choix est offert entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois {capital+ intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.	40 000	-
	44 162	8 443
Portion échéant à court terme	4 162	5 491
	40 000	2 952

6- DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements des prochains exercices s'établissent comme suit :

	$
2021	4 162
2022	40 000

7- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'association a conclu des ententes avec la ville de Montréal dans lesquelles la ville prête certaines installations et matériels à l'association. Ces installations et matériels doivent être utilisés pour mener à bien les activités de l'association en conformité avec le plan d'action approuvé et la programmation. Conformément aux ententes, la ville va verser à l'association une contribution de 94 800 . Les ententes sont d'une durée d'un an (1) se terminant le 31 décembre 2021.

8- TAXES DE VENTES

L'association a conclu des ententes avec Revenu Québec pour régler les soldes de taxes de vente ayant traits aux exercices antérieurs par paiements mensuels finissant en 2020.

	2020	2019
Solde au début	$	$
Remboursements de l'exercice	16 288	20 329
Solde à la fin	(15 183)	(4 041)
	1 105	16 288

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques:

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses créditeurs et sa dette à long terme.

10- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.